VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 12/2012

le 27 juin 2012

Concerne :
Octroi d'un cautionnement en faveur du Tennis Club Desa.

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de sa séance du 21 mars 2012, votre Conseil a accepté d'octroyer au Tennis Club Desa un cautionnement d'un montant maximum de Fr. 110'000.-- (110 % du montant du crédit), via le préavis municipal 3/2012.

Après diverses tractations, le montant final du cautionnement s'élève à Fr. 55'000.-- (également 110 % du montant du crédit). En effet, le Tennis Club a vendu des titres et a pu financer la différence entre le montant initial demandé et le cautionnement définitif.

Le crédit définitif octroyé par la banque, et par ailleurs cautionné par la Commune, se monte à Fr. 50'000.-- remboursable sur dix ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ
Le syndic : Le secrétaire :

Lyonel Kaufmann Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 14 mai 2012

ADM-1205-PAD-hm-CC-Communication12-cautionnement-définitif-desa.docx

MAISON DE COMMUNE GRAND-RUE 46 CASE POSTALE 144 1814 LA TOUR-DE-PEILZ
TÉLÉPHONE 021 977 01 40 FAX 021 977 01 15
E-MAIL greffe.municipal@la-tour-de-peilz.ch